

## **Arrêté préfectoral n° DRCL-BLE-2019312-0001**

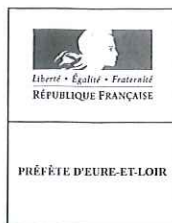
**Signé par**

**Régis ELBEZ, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir**

**le 8 novembre 2019**

**28 – Préfecture d'Eure-et-Loir  
DRCL – Direction des relations avec les collectivités locales  
Bureau de la Légalité et des Elections**

Arrêté préfectoral mettant fin à l'exercice des compétences du Parc d'Activités du Perche Eurélien



**PREFECTURE**

Direction des relations avec les collectivités locales  
Bureau de la légalité et des élections

**Arrêté préfectoral mettant fin à l'exercice des compétences  
du Parc d'Activités du Perche Eurélien**

**La Préfète d'Eure-et-Loir,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-25-1, L.5211-26, L.5212-33, L.5711-1 et suivants ;

Vu l'arrêté de la Préfète d'Eure-et-Loir n°20/2019 du 1<sup>er</sup> juillet 2019 donnant délégation de signature au profit de Monsieur Régis ELBEZ, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 774 du 25 mars 1991 modifié, portant création du syndicat intercommunal pour la réalisation d'une zone d'activités à Luigny ;

Vu les délibérations de tous les conseils communautaires membres du syndicat du Parc d'Activités du Perche Eurélien demandant la dissolution du syndicat précité ;

**ARRÊTE :**

**article 1<sup>er</sup> :** A compter du 31 décembre 2019, il est mis fin à l'exercice des compétences du Parc d'Activités du Perche Eurélien.

**article 2 :** Il est sursis à la dissolution du Parc d'Activités du Perche Eurélien qui conserve sa personnalité morale pour les seuls besoins de sa liquidation.

**article 3 :** Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir, et Monsieur le Directeur départemental des finances publiques d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Chartres, le **8 NOV. 2019**

La Préfète,  
Pour la Préfète,  
Le Secrétaire Général

Régis ELBEZ

